

COMPTE RENDU DU Comité de Concertation de Base SPW TLPE

(ATTENTION seul le PV définitif a valeur officielle. Il est donc conseillé de le lire pour les points qui vous intéressent.)

REUNION DU 17/06/2025

Points de l'ODJ	Objet	Décision
POINTS DE L'AUTORITE		
1	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 mars 2025	Approuvé
2	ACCIDENTS DE TRAVAIL	AMAY : PAIX-DIEU : Accident de travail considéré comme grave malgré l'absence de lésion. La CGSP interpelle sur le non-respect des délais dans ce cadre. L'autorité explique qu'il y a eu un problème de qualification de l'accident dès le départ en l'absence de lésion. Le SICPPT précise que le rapport a bien été adressé au Contrôle du bien-être comme le prévoit la législation mais hors délai. La délégation CPPT s'est rendue sur place. La victime a consulté un médecin par rapport à l'exposition à des émanations de fumées et de gaz provenant du générateur d'énergie et les résultats médicaux sont bons. SOIGNIES : Pôle de la pierre : En déneigeant les chemins d'accès vers les différents bâtiments du site afin de permettre l'accueil des stagiaires et formateurs, la victime a glissé et s'est cognée contre le sol bétonné. Elle a ressenti des douleurs au niveau du genou gauche et de l'épaule droite ». Le SICPP a fait part de ses recommandations dans un rapport. La CGSP recommande de disperser du sable et du sel avant le déneigement et non après sans quoi la mesure de prévention n'a pas lieu d'être. Direction Brabant wallon – urbanisme : L'agent exerce la fonction d'agent administratif. Le jour de l'accident, elle a aidé une collègue pour porter les caisses reçues (17) et qui étaient très lourdes. Le diable à disposition étant trop petit, les 2 agents ont porté les caisses à la main. Une fois les caisses montées au 2ème étage par l'ascenseur, l'agente a commencé à ressentir des douleurs au ventre. Les recommandations du SICPPT sont les suivantes : Lorsque la manutention manuelle de charges ne peut être évitée, l'employeur prend des mesures organisationnelles adaptées et met à la disposition des agents des aides mécaniques ou, le cas échéant, des accessoires de prévention.

3	VISITES DES LIEUX DE TRAVAIL	<u>Route Merveilleuse</u> : visite du 13/03/2025. Des travaux sont toujours en cours mais un déménagement vers le Plawa 3 est prévu pour fin 2025, début 2026. <u>Alleur</u> : visite du 18/03/2025. Le bâtiment a été vendu, un déménagement est prévu en 2027. <u>Vésale Wavre</u> : visite du 17/04/2025 : un rappel a été émis auprès des propriétaires quant à leurs obligations. Une mise à jour de l'inventaire des extincteurs doit être réalisée et assurer le suivi de la maintenance. Régler les problèmes avec la porte de secours.
4	DECLARATIONS AU REGISTRE DE FAITS DE TIERS	AWAP La CGSP demande un récapitulatif avec un descriptif sur les faits de tiers préalablement au CCB pour analyse. Un architecte, auteur de projet, a un comportement agressif envers les agents de l'AWAP lors des réunion portant sur des dossiers de restauration. Dans ce contexte, l'IG a informé le maitre d'ouvrage que l'AWAP ne serait plus représentée aux réunions si cet architecte y participe encore. Le Cabinet en a été informé. DZE : un agent se sent harcelé par une technicienne de surface de la firme privée. Il a dénoncé une attitude irrespectueuse de la part de cette personne et a été mis en contact avec la cellule psychosociale pour un soutien psychologique. La CGSP précise que la notion de harcèlement est une notion purement juridique et précise qu'il faut exposer les différentes procédures qui sont à disposition du travailleur.
5	Suivi de choc POST-TRAUMATIQUE	A la suite du décès d'un agent sur le lieu du travail, des groupes de travail ont été et seront organisés les 26/05, 12/06 et 23/06/25. Le SICPPT fera le nécessaire afin que ces informations soient transmises auprès des agents.
6	Points de suivi : - Points relatifs à l'AWAP – suivi du CCB du 25/03/2025 - Points concernant le Département de la Gestion immobilière – suivi du CCB du 25/03/2025 - Autres	L'IG a fait des éclaircissements sur les points suivants : <u>Spiennes</u> : La DGI cherche une entreprise pour le plafonnage des murs. Pour les piliers, un marché de travaux a été lancé par la DVS. <u>Enhaive</u> : l'inventaire relatif à l'amiante est en cours. Pour le matériel archéologique qui sera déplacé vers la rue d'Enhaive, l'IG va demander à la direction ce qu'il en est de l'atelier archéologique. Une réunion sera planifiée pour clarifier les choses pour le déménagement et les besoins spécifiques à celui-ci. <u>Ste-Camille</u> : l'éclairage de secours est en ordre. <u>CCE</u> : une seconde VLT sera organisée suite au déménagement du matériel archéologique prévu début juillet-septembre. <u>Sart-Hulet</u> : déménagement vers la mi-septembre. <u>Gendebien</u> : le bâtiment va être vendu. Un déménagement pourrait se faire vers les Casemates car le propriétaire a marqué son accord pour aménager des locaux et des ateliers au normes sanitaires. 5

casemates sur 11 seraient louées par l'AWAP. Pour l'IG, les casemates est la solution la plus crédible et rapide. Des plans ont été demandés à l'IG pour le prochain CCB. Concernant Achile Le Grand, il y aurait possibilité d'installer des administratifs et des ateliers. La DGI intervient en spécifiant qu'il n'y a aucun accès en voiture.

Engagement d'un graphiste au sein de la DPP : L'appel à la mutation est clôturé, les auditions de sélection sont en cours.

Projet DOUMONS : pas de projet car manque de personnel et de budget et dossier bloqué au Conseil d'Etat.

Cartes de pointage : L'IG a validé la demande, les cartes sont commandées.

Déménagement de Beez vers le PLAWA 3 : La DGI a procédé aux marchés et les offres sont analysées le vendredi 20 juin 2025 avant attribution. Les travaux prévus sont l'installation d'une cafétéria, le rafraichissement des lieux, la pose de stores et changement des luminaires. Les délais annoncés de septembre à octobre pour le début des travaux. L'IG confirme que l'AWAP prendra en charge le déménagement sur son budget « frais de fonctionnement ».

Sécurité sur les chantiers archéologiques :

L'IG souligne que le mail peu approprié était adressé uniquement aux directeurs pour leur communiquer que la sécurité sur chantier était de leur responsabilité et non celle de l'IG. Elle demandait de rappeler aux archéologues l'importance des mesures de sécurité sur chantier suite aux accidents et vol de matériel sur chantier. Elle insiste sur le fait que les archéologues ne sont pas vigilants pour leur propre sécurité. A cet effet, la DST a mis certaines choses en place en lien avec la DCO.

Protocoles d'accord :

L'IG répond que ce sont les directeurs qui gèrent les protocoles sur les chantiers arrêtés à cause du manque de sécurité sur les chantiers. Cependant l'IG prétend que les chantiers ont repris.

Elle indique que dans le code du Patrimoine, il est indiqué que ce sont les directeurs qui signent les protocoles pour les interventions techniques. Si cela devait passer au Cabinet, il n'y aurait plus de fouilles. La CGSP fait remarquer qu'un seul coordinateur de sécurité pour toute l'AWAP ne suffit pas et pose de sérieux problèmes. Elle demande des moyens supplémentaires pour faire respecter la sécurité avec le projet d'engager une personne supplémentaire. La DGI propose de lancer un marché externe pour pallier la sécurité car le coordinateur actuel est peut-être dans une mauvaise position pour émettre des remarques à ses collègues. La CGSP rétorque que le coordinateur exécute son travail de manière remarquable et il n'est nullement question de copinage avec certains archéologues.

La CGSP demande de développer les compétences en interne car une société privée ne pourra pas être à la hauteur, un travail de collaboration en interne sera mieux accepté par les agents. L'IG prend note de cette proposition et une note est en préparation avec la DCO et la DST pour une étude, l'IG souhaite régler ce problème de sécurité. L'autorité intervient en précisant qu'une personne extérieure pourrait faire la différence de manière plus stricte.

Blocage des chantiers :

L'IG répond qu'elle n'a pas bloqué des chantiers mais suite à une dette, pas de budget disponible à ce moment là pour effectuer des fouilles. Elle affirme qu'actuellement le budget a été libéré et les projets vont reprendre. Elle souligne qu'elle avait expliqué cette problématique lors d'un GT archéo.

La CGSP soulève que les agents préparent des chantiers qui sont ensuite refusés, l'information précise n'est pas transmise aux agents. L'IG répond qu'elle va demander aux directeurs d'informer ses agents.

La CGSP rétorque que c'est une problématique générale qui se répercute sur les travailleurs. Elle demande qu'une communication à tout le personnel de l'Awap soit organisée pour expliquer la situation budgétaire dans tous les domaines et détailler pourquoi on refuse des chantiers car c'est une gestion malsaine pour les agents.

Découvertes fortuites :

La CGSP constate la perte de sens du métier d'archéologue. Un travail colossal est effectué en amont par les agents et ne pas pouvoir intervenir pour les interventions fortuites est démotivant.

A5 d'encadrement :

L'IG a fait la demande au Cabinet, celui-ci a répondu d'attendre la nomination des nouveaux IG. La CGSP indique que ce point sera à l'ordre du jour en secteur XVI.

Déménagements successifs à venir : La CGSP sollicite un plan de sécurité dans le cadre du déménagement des collections sur plusieurs sites (question de manutention, conformité des engins de levage, formation du personnel aux engins de levage, analyse des risques éventuelles, matériel pour conditionner les collections,...

Stockage matériel d'Alleur suite à la vente du bâtiment :

Le stockage se fera en partie à Flémalle et en partie dans le hall 3 mais qui est saturé. Une grande partie du matériel archéologique lapidaire ira au CCE.

Stockage matériel entreposé aux Casemates :

Aucune décision de déménagement n'est prise. Une réflexion est menée pour un bail à moyen ou long terme.

7	DIVERS : L'autorité fait le point sur la création de l'agence de l'habitat.	La note d'orientation est passée au GW. L'agence serait constituée par le Fond du Logement wallon, la SWL, le SWCS, le Département du Logement et une partie du Département de l'Energie. Elle sera constituée pour le 1^{er} janvier 2028. De mi 2025 à mi 2026, le travail sera axé sur la rédaction des textes légaux (décrets et arrêtés). De mi 2026 au 1^{er} janvier 2028, on veillera à l'intégration des différentes parties pour aboutir à une structure fonctionnelle. Un COSTRA a été mis en place avec les 4 directeurs généraux concernés et un PMO pour gérer les préparations des réunions. Le TLPE a été chargé de réaliser un cahier des charges juridique pour s'adjoindre l'aide d'un juriste afin de produire une analyse pour ne pas perdre de l'argent et rédiger un décret et les arrêtés pour constituer la structure. Le GW accord une grande importance à l'intégration des missions.
Points de la CGSP		
1	Refus de fournir des appareils photos et drones	L'IG répond qu'il ne s'agit pas d'un refus mais que le marché a été reporté (faute de budget). Une réallocation budgétaire avait été demandée, un montant de 127.000€ TVAC mais pas de crédits disponibles en 2025, les moyens ont donc été réduits à 81.000€ avec une priorité destinée à l'équipement de l'AWAP, qui n'a plus de matériel renouvelé depuis une dizaine d'années. Les DZ recevront ce matériel dès que le budget le permettra (courant 2026).
2	GT archéo abandonné	L'IG répond qu'il n'y a pas d'abandon du GT mais une pose durant les vacances suite à des remarques agressives de la part de certains agents à l'égard du responsable du GT. La CGSP rappelle qu'on peut se dire les choses par mail/tél sans agressivité. Les GT sont organisés pour faire avancer les choses, des efforts doivent être réalisés entre agents.
3	Auditorium de Beez, VLT, gestion	L'IG précise que l'auditorium sera toujours géré par l'AWAP. Elle prévoit de rehausser le montant de la location. Concernant les VLT, elles sont gérées par la DGI, celle-ci confirme que les stores ont été pris en charge ; concernant l'éclairage, un marché est en cours mais des difficultés sont rencontrées pour le placement d'un échafaudage avec les escaliers dans l'auditoire.
Divers		
	Point CGSP : Analyse de risques psychosociaux au DATU Liège 2.	La CGSP formule la demande d'une analyse de risques psychosociaux dans un contexte qu'elle expose en séance. La CGSP demande qu'un CCB restreint soit organisé dans les meilleurs délais car les agents sont en attente depuis longtemps. L'analyse de risques pourrait être prise en charge par le SICPPT ou par Cohesio.